

Caen, le 12 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cas de COVID-19 au sein de divers établissements scolaires du département

Les services de l'État ont été informés ce jour que des élèves scolarisés dans plusieurs établissements ont été testés positifs à un variant de la COVID-19 qui fait l'objet d'une vigilance particulière.

En raison du nombre de cas révélés et considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la transmission du virus, après concertation avec les maires concernés, **il a été décidé, par arrêté préfectoral, de suspendre l'accueil des élèves** dans les classes suivantes jusqu'au 16 février 2021 inclus :

- Lycée Malherbe de CAEN : CPGE Lettres (K1) en raison d'un élève positif ;
- Lycée Claudel de CAEN : classe de Terminale baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" en raison d'un élève positif ;
- Collège Pasteur de CAEN : classe de 5ème C en raison d'un élève positif ;
- Collège Saint Pierre Lébisey de CAEN : classe de 6ème RAVEL en raison d'un élève positif ;
- Lycée Notre Dame de Nazareth de DOUVRES LA DÉLIVRANDE : classe de seconde professionnelle Hôtellerie Restauration (MHR) en raison d'un élève positif.

Le protocole sanitaire prévoit que la période de suspension des cours est de 7 jours à partir du dernier jour en classe de l'élève positif au variant. Soit, en l'espèce, du 9 février au 16 février inclus. En conséquence, les autres élèves de la classe pourront reprendre les cours le 17 février, à la condition de présenter un test PCR négatif. Les élèves positifs au variant resteront quant à eux isolés durant 10 jours, soit jusqu'au 19 février inclus et devront présenter un test PCR négatif pour reprendre les cours.

Les modalités de continuité pédagogique seront communiquées aux élèves et à leur famille par la direction des établissements scolaires.

Il est rappelé que le respect des gestes barrières constitue le meilleur moyen de se protéger et de participer à la lutte contre la propagation du coronavirus.